

Etaient présents : Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Delphine SAUBAN - Laurent FONTANIER - Aline COAT - Christelle L'HURIEC - Thomas GALL - Marie ROBAIL - Pascal MOGUEROU - René CHEVER - Baptiste MESSAGER - Annick GUILLERM - Stéphanie MORVAN
Graziella LIGUINEN absente donne procuration à René CHEVER
Maeldan CORRE absent donne procuration à Sébastien MARIE

Ordre du jour

1) Dénomination Salle de sports

D'ici la fin du mandat actuel, il y aura un véritable complexe sportif avec une salle de sport communale, un dojo départemental et un stade refait. Afin de différencier ces structures, il est important que la salle ait un nom. Actuellement, aucune rue se situant sur la commune ne porte le nom d'une personnalité ayant servi la commune. Sébastien Marie propose de nommer la salle Pierre Lachuer. Les membres du conseil pouvaient proposer d'autres noms à soumettre au vote mais cela n'a pas été le cas, au vu du consensus autour de celui-ci.

Rappel des éléments importants de cet homme qui a marqué notre commune : Pierre LACHUER est né le 17/03/1921 et décédé le 02/03/2000. Il était agriculteur au Grinec où il résidait. Résistant dès l'âge de 19 ans (FTP), militant communiste et syndicaliste agricole, il a été élu au Conseil Municipal de Plouneour durant 6 mandats, de 1959 à 1995 : adjoint au maire d'Henri Cosquer de 1959 à 1983 puis maire pendant 2 mandats, de 1983 à 1995. Il est à l'origine de nombreux investissements et réalisations sur la commune, avec particulièrement la salle polyvalente, la salle foyer et le foyer logement, la station d'épuration et le gymnase. Ce fut un farouche défenseur pour le maintien du collège à Plouneour : ses différentes actions et interventions, parfois houleuses, ont permis de conserver cet établissement sur la commune qui est aujourd'hui un des éléments vecteur du développement de Plouneour-Menez.

2) Projet convention implantation antenne de télécommunication

La municipalité n'a aucune possibilité d'interdire un tel projet au niveau de l'urbanisme (pas de permis de construire à faire). Il y a même une obligation légale de poser des antennes relais sur les territoires. L'entreprise en charge de cette installation avait commencé à chercher des propriétaires privés pour installer l'antenne à des endroits où elle aurait été plus visible, près des maisons, près du bourg. Faute de succès, la société a repris contact avec la mairie. La redevance reviendrait au budget de la commune (3200 euros /an HT). A côté du château d'eau, loin des habitations, l'antenne serait située dans le site inscrit des Monts d'Arrée et sera soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France qui ne laissera pas dénaturer le paysage. L'antenne aura une hauteur de 30 m (6 m de moins que celle de la Villeneuve). Cela permettra à un autre opérateur de s'installer (avec une redevance de 2500 euros en plus) et de construire une 2^{ième} antenne. Projet de convention de 12 ans. Voté à l'unanimité.

Projet de An-Dour au même endroit : un autre château d'eau serait construit près de celui existant (et de cette antenne) pour servir de réserve (en cas de coupure de courant comme pendant la tempête Ciaran).

3) Travaux aménagement stade

La Commission « Appel d'offre » s'est réunie le 4 juillet.

Travaux aménagement au stade municipal : Buts de foot (à 7 et à 11), main-courante, et pare-ballons.

La commission a retenu l'offre de l'entreprise ESPACS du Mans mieux-disante pour un montant de 54 557,00 euros HT (soit 65 468,40 euros TTC.)

TERRIDEAL SPARFEL PLOUDANIEL	JARDIN SERVICE PLABENNEC	ESPACS LE MANS
82 043.60 EUROS HT	63 220.00 EUROS HT	54 557.00 EUROS HT

Les 3 entreprises utilisent dans leur devis le même matériel (même fournisseur), 8-10 jours de travail.
Proposition votée à l'unanimité.

Remplacement éclairage projecteurs stade en Led et ajout de 3 petits projecteurs (en plus des 2 principaux dont les poteaux ne seront pas changés).

Bouygues énergies et services Gouesnou	Ineo Atlantique Antenne Nord Finistère	EIFFAGE Énergies services Saint Martin des Champs
15 944.00 Euros HT	16 300.00 Euros HT	13 510.00 Euros HT

Offre retenue par la commission appel d'offre : l'entreprise EIFFAGE (siège Saint Martin des Champs).
Proposition votée à l'unanimité.

L'ensemble du chantier s'élève donc à 68 067.00 Euros HT, subventionné à 80 %. Il restera donc 13 614 euros HT à la charge de la commune.

4) Travaux salle de sports : avenants marché lot n°3 Charpente-Bardage, entreprise Dilasser de Plouigneau

Avenant n°2: 1 575,00 euros HT

Cet avenant concerne le renforcement des cloisons périphériques du bâtiment côtés est et ouest pour se conformer à l'avis du bureau de contrôle SOCOTEC, concernant les prescriptions réglementaires de protection incendie. Rajout de panneaux OSB 18mm.

Avenant n°3: 5 540 euros HT

Modification charpente pour installations de renforts pour installation des panneaux de basket (5 panneaux fixes et 2 grands qui remontent).
Avenants votés à l'unanimité.

5) Désignation d'un référent déontologue

Cette nomination est obligatoire par les conseils municipaux. Désignation du même référent déontologue que MORLAIX Communauté pour la Commune de PLOUONEUR-MENEZ votée à l'unanimité .

6) Personnel Communal

Lors de la séance précédente, le conseil demandait l'autorisation de saisir le Comité Social Territorial pour la mise en place de permanences pour les agents techniques municipaux, lors d'évènements exceptionnels (comme le Tro Menez Are cette année, par exemple...). Le Comité ayant donné un accord favorable de principe, la mesure est proposée au vote du Conseil ; ces permanences seront valorisées sous forme d'heures supplémentaires majorées. Voté à l'unanimité.

7) Morlaix Communauté : Proposition adhésion groupe de commande formation hygiène sécurité

Groupement de commandes proposé par Morlaix Communauté pour des formations aux agents : incendie, habilitations électriques, secourisme...pour obtenir des tarifs plus intéressants. Morlaix Communauté le faisait déjà pour ses agents et propose aux communes d'en bénéficier. Consultation lancée par Morlaix Communauté en septembre au retour des communes intéressées ou non.
Proposition retenue à l'unanimité.

8) Questions diverses